LES PLUS ANCIENNES CHARTES EN LANGUE FRANÇAISE CONSERVÉES DANS LE DÉPARTEMENT DU DOUBS (1233-1261)

PAR

MARTINE LEFÈVRE licenciée ès lettres

INTRODUCTION

Conçu, ainsi que plusieurs autres thèses de l'École des chartes, comme une contribution à la collection des *Documents linguistiques de la France*, dont deux volumes ont déjà été publiés, le présent travail réunit 165 chartes françaises s'échelonnant de septembre 1233, date du premier original en langue vulgaire, au début de l'année 1261.

SOURCES

Les documents étudiés sont conservés principalement aux Archives départementales du Doubs. La série B, en particulier, a fourni 126 originaux ainsi que de nombreux vidimus établis en 1306 par la prévôté de Paris. Les séries E, G et H, avec respectivement 9, 2 et 27 actes, ont apporté un complément important.

Les Archives hospitalières de Besançon ne renferment qu'un seul acte français antérieur à 1261.

Enfin, les Archives communales de Besançon ont fourni deux actes.

4 560564 6 24 10

CHAPITRE PREMIER

L'ELABORATION DES ACTES

Des comparaisons d'écriture ont rendu possible une tentative de regroupement des chartes par main et par chancellerie. Ce regroupement a permis de constater que la majorité des actes ont été écrits par les scribes attachés au service des comtes de Bourgogne. Ainsi, quatre scribes ont été identifiés pour Jean, comte de Bourgogne, deux scribes seulement pour Hugues, son fils, comte palatin de Bourgogne. Le père et le fils ont toujours eu deux chancelleries distinctes. Une autre chancellerie laïque, celle de Thibaut, comte de Bar, est à l'origine de plusieurs actes dont la langue et les formules se distinguent de celles des chartes comtoises.

Les chancelleries ecclésiastiques sont moins bien représentées. L'abbaye de Faverney et le prieuré Notre-Dame de Courtefontaine n'ont laissé qu'un petit nombre d'actes. Une dizaine de chartes, qui ont été rédigées par deux scribes de l'abbaye Notre-Dame du Mont-Sainte-Marie, comportent des traces de

franco-provençal.

Les scribes avaient l'habitude d'établir la minute d'un acte avant d'en rédiger l'expédition, comme le montrent des lambeaux de minute, portant un texte abrégé et parfois plus dialectal, qui ont subsisté car on les a utilisées comme doubles queues pour suspendre le sceau.

Plusieurs doubles expéditions ont été retrouvées, dont l'une est établie en

latin et en français.

CHAPITRE II

L'APPARITION DU FRANÇAIS

La progression du français dans les actes peut être étudiée sur un nombre relativement élevé de documents grâce à quatre cartulaires comtois, le Cartulaire des salines, le Cartulaire de Hugues de Chalon, le Cartulaire de Montfaucon et le Cartulaire des comtes de Bourgogne. Après des débuts timides entre 1231 et 1240, le français gagne soudainement plus de 70 % des actes entre 1241 et 1250, sauf dans le Cartulaire des salines. Ce dernier rattrape son retard entre 1251 et 1260, période au cours de laquelle la progression de la langue vulgaire continue à un rythme plus modéré, passant de 70 % à plus de 80 % d'actes français. La langue vulgaire poursuit son extension dans la décennie suivante où 80 à 89 % des chartes sont rédigées en français.

Le nombre de chartes originales conservées traduit également une progression rapide du français en chiffre absolu :

1231-1240 : 1 1241-1250 : 20 1251-1260 : 140 1261-1270 : 155

Mais ici, la suprématie de la langue vulgaire semble ne s'affirmer qu'entre 1251 et 1260.

Le français apparaît d'abord dans des actes concernant la région de Salins. Après 1250, l'aire géographique du français s'étend vers le nord, le long de la Saône et de l'Ognon, puis, après 1255, vers l'est.

Plusieurs causes peuvent expliquer une extension aussi rapide de la langue vulgaire. L'importance prise par un public ne sachant pas le latin — le public noble en particulier — a sans doute représenté un facteur important. Il est possible que Jean, comte de Bourgogne et seigneur de Salins, ait favorisé l'emploi de la langue vulgaire dans sa chancellerie.

TABLEAUX MORPHOLOGIQUES

La flexion des substantifs se maintient dans la plupart des actes. Les manquements à la flexion affectent le plus souvent les noms propres et les appositions à ces noms propres.

Les graphies témoignent d'une influence importante du français central. Par exemple, sur les six scribes de la chancellerie des comtes de Bourgogne, cinq emploient pour l'article la forme de cas-régime singulier le, un seul utilise la forme locale la.

En ce qui concerne la morphologie verbale, la désinence dialectale -oi, -ois de la première personne de l'indicatif présent apparaît dans plusieurs actes ainsi que des formes franco-provençales en -o. On note, à la troisième personne du pluriel de l'indicatif et du subjonctif présent quelques formes en -ant, -ont qui sont accentuées sur la terminaison. Les formes de subjonctif présent en -oie sont assez bien représentées.

CONCLUSION

L'influence des graphies communes est importante, en particulier à la chancellerie des comtes de Bourgogne. Cette influence se fait également sentir dans les textes du sud du département, où l'on s'attendrait à trouver un plus grand nombre de graphies franco-provençales.

ÉDITION

Édition de 161 originaux et de 4 actes non datés qui ont été regroupés en appendice.

INDEX

Table des noms de personne et de lieu avec référence à une carte de la Franche-Comté au 1/500 000.

GLOSSAIRE